

repères dans le paysage agricole français

Propos de ministre : Dominique Voynet
ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

**Le 16 février 1999, université Paris VII
Denis-Diderot**

Recherche et formation en environnement

Mesdames, Messieurs,

En répondant à l'invitation de l'association Impacts Environnement, qui regroupe les étudiants de l'IUP (Institut universitaire professionnalisé) Gestion et Génie de l'environnement et du DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) Espace et milieux, je me suis fait un petit plaisir, celui de me replonger un temps dans l'atmosphère universitaire.

Passer des hémicycles des palais nationaux à un amphithéâtre comme celui-ci est un exercice revigorant. S'y ajoute la possibilité qui m'est offerte aujourd'hui de développer devant vous, enseignants-chercheurs et étudiants, quelques idées qui me sont chères sur la recherche et la formation dans le domaine de l'environnement.

En effet, pour que mon ministère puisse agir avec efficacité dans son champ de compétences, qui est vaste, comme vous le savez, il faut une recherche, en amont, et des femmes et des hommes formés, en aval.

J'ai besoin de vous aussi bien dans le domaine de la prévention ou du traitement des pollutions et des risques, que dans celui de la gestion de l'espace.

Nous nous trouvons, en France, dans une situation bien curieuse :

- il y a, d'un côté, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, qui manque terriblement, dans la mise en œuvre de sa politique, des données scientifiques qui seraient utiles à la prise de décision, des personnels capables de les collecter et de les utiliser, et des bases théoriques nécessaires à la conception même de sa politique ;

- il y a, de l'autre, les statistiques, établies par l'Observatoire des sciences et techniques en 1998, qui montrent que notre pays bénéficie d'un effort de recherche très honorable (2,4% du PIB, soit mieux que la plupart des pays européens) et plus concentré qu'ailleurs sur la recherche publique. La contribution du secteur militaire reste importante (37%, contre 9 % en Allemagne et 22% en moyenne en Europe), mais n'explique pas la faible part consacrée à l'environnement dans la recherche publique (seulement 3%, et 6,7% si

l'on compte aussi la recherche participant indirectement à la connaissance de l'environnement).

Les récentes « Assises de l'innovation », organisées par le gouvernement, ont souligné les lacunes en matière de transfert de technologie vers les entreprises, et ont permis l'adoption de nouvelles mesures. Je m'en réjouis, car je suis persuadée que beaucoup de ces innovations sont attendues dans le champ de l'environnement et de la qualité de la vie, et que le renouveau de l'activité économique est porteur d'emploi. Néanmoins, je tiens à attirer l'attention sur quelques points.

1. D'une part, l'innovation ne doit pas concerner seulement les entreprises, mais aussi les services publics, et plus globalement les politiques publiques. Le sens de la recherche n'est pas seulement à trouver sur la ligne « science-technologie-marché », mais aussi sur l'axe « science-innovation-société », car d'immenses progrès restent à faire, en faveur d'une meilleure qualité de vie et d'environnement. Les responsables politiques ont besoin d'anticipations scientifiques innovantes et d'expertises sur les conséquences, éventuellement inédites, des choix publics et des projets privés. Le cas des OGM en fournit un exemple.

2. D'autre part, si des progrès peuvent être faits en matière d'emploi dans les entreprises, la plupart des experts doutent que, même avec une croissance retrouvée, cela suffise pour créer les emplois qui manquent aujourd'hui. C'est le tiers-secteur, celui des services non marchands (comme le domaine social et environnemental), qui est amené à se développer le plus rapidement.

3. En outre, si des efforts considérables sont accomplis dans certains domaines de la recherche fondamentale et en matière de transfert de technologie et d'innovation, en particulier grâce à l'action de Claude Allègre, force est de constater que l'on ne s'est pas encore suffisamment penché sur divers volets que sont, par exemple :

- l'évaluation socio-économique et environnementale, qui conduit à l'élaboration d'indicateurs du développement soutenable ;
- les modes d'élaboration des décisions ;
- les conséquences de l'application du principe de précaution ;
- enfin, il est devenu essentiel de réduire la distance qui sépare « ceux qui savent » (ou croient

savoir) de « ceux qui ont des peurs irrationnelles » (ou disposent d'éléments objectifs non encore appréhendés par les ingénieurs ou les chercheurs).

La source de nos difficultés me semble se trouver dans les caractéristiques mêmes de notre dispositif de recherche, et découler de plusieurs paramètres dont je ne relèverai que certains :

4. L'organisation disciplinaire de l'Université et de la recherche française, héritée de notre culture cartésienne et d'un positivisme réductionniste du XIX^e siècle, qui tendent à handicaper les initiatives interdisciplinaires. Comme l'écrivait avec justesse Claude Allègre l'an dernier (*Le Monde*, 6 février 1998) : « Hier, on pensait que la complexité pouvait se décomposer en éléments simples. Aujourd'hui, on découvre que la seule approche pertinente des systèmes complexes est celle de la globalité. Le réductionnisme atteint ses limites (...). Ce qui est vrai pour la bactérie n'est pas vrai pour l'éléphant [je devrais dire le mammoth...], contrairement à ce que disait Jacques Monod à l'aube de la biologie moléculaire. (...) Il n'y a pas si longtemps encore, on tenait les sciences de la nature pour de pures descriptions qualitatives. Aujourd'hui, ce sont les sciences de la vie ou celles de la Terre qui occupent le devant de la scène (...). »

Bien entendu, il n'est pas question de nier les prodigieux apports de la biologie moléculaire. En revanche, on peut s'interroger sur les processus qui ont conduit à reléguer, voire à éliminer les approches qui ne s'inscrivaient pas dans la pensée unique réductionniste du moment. Pour fréquenter de temps à autre des naturalistes de terrain, je comprends leur émerveillement devant la diversité des espèces et la subtilité des rapports qui s'établissent entre elles. Je comprends leur regret de voir que l'on privilégie des approches théoriques aux approches concrètes.

Méfions-nous des dogmes hérités de visions mono-disciplinaires qui cloisonnent les savoirs et refusent les approches ouvertes. Les péripéties de l'affaire de la vache folle et de la maladie de Creutzfeldt-Jacob doivent nous faire réfléchir. Parce qu'elles peuvent remettre en cause le dogme de la biologie moléculaire affirmant que les seuls supports de l'information génétique sont l'ADN et l'ARN, des hypothèses sont exclues a priori. Et pourtant le propre de la recherche n'est-il pas de remettre sans cesse en cause les connaissances acquises ?

5. L'inadéquation avec la demande sociale. Qui se soucie de cette demande ? C'est paradoxalement la grande absente de la recherche publique. Ainsi, le chercheur est-il évalué sur ses résultats, publiés dans des revues scientifiques internationales, et jugés par ses pairs sur des critères disciplinaires. Alors que la pertinence de la recherche au regard de l'attente de la société ne fait pas vraiment l'objet des procédures d'orientation et d'évaluation.

Ainsi, mon cabinet vient-il de recevoir le responsable d'une équipe de recherche d'une grande université régionale, dont l'expertise est constamment sollicitée à l'échelle régionale par les collectivités locales, au niveau national par mon ministère, et au

niveau européen, voire international (l'un des chercheurs de cette équipe vient même de se voir confier des responsabilités au niveau mondial). Mais comme le thème de recherche de cette équipe et de ses chercheurs ne s'inscrit pas dans le cadre étroit des commissions d'habilitation et de spécialistes actuelles, qui en sont encore à une approche académique, elle ne peut bénéficier de la reconnaissance officielle nécessaire à l'obtention de crédits ou de postes. Cet exemple illustre parfaitement les remarques de Claude Allègre.

Les études prospectives récentes, que nous avons faites avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie sur les thèmes prioritaires et émergents, d'une part (Enquête internationale auprès de la communauté scientifique, 1998) et la demande sociale en recherche environnementale, d'autre part (Étude prospective de la demande environnement et sa traduction en termes de recherche et développement, 1998), montrent bien la nécessité de faire appel à la pluridisciplinarité et aux sciences humaines et sociales. Elles soulignent le décalage entre la répartition effective des efforts de recherche et la demande. Dans la recherche sur l'environnement, la France pâtit d'un sous-investissement en socio-économie, en épidémiologie, en écotoxicologie et dans l'étude du fonctionnement des écosystèmes.

Toujours est-il que, pour fonder les politiques de l'environnement, ou même tout simplement pour contrôler la mise en œuvre des politiques publiques, nous souffrons de lacunes persistantes. Je ne citerai que quelques exemples.

1. Les risques naturels, tels que ceux qu'ont connus l'Italie du Sud l'année passée et les Alpes françaises ces jours derniers, ne sont pas cartographiés partout en France avec une précision suffisante, ni pris en compte de manière systématique dans les plans d'occupation des sols. Les recherches sur les facteurs déclenchants et les fonctionnements socio-économiques bloquants ou facilitants - comme la mémoire du risque - sont insuffisantes.

2. La gestion d'espaces supports de diversité biologique, que ce soit dans le cadre des mesures agri-environnementales, des sites Natura 2000, et demain dans celui du schéma de services des espaces naturels et ruraux prévus par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, demande des approches particulières. L'interdisciplinarité, c'est-à-dire la conjonction de savoirs naturalistes (sciences des organismes vivants, sciences géographiques, sciences du sol) à d'autres savoirs sociaux, historiques, juridiques, etc. y est indispensable.

Mais comme le dit mon ami le professeur Théodore Monod, dont on connaît l'extraordinaire culture scientifique, certaines des disciplines essentielles à la connaissance des milieux et de leur fonctionnement sont en déshérence : « En France, la systématique n'est plus enseignée. Des mots aussi fondamentaux que "botanique" ou "zoologie" ont maintenant disparu

totalemment du vocabulaire universitaire et même académique. » (*Le Monde*, 18 mars 1997).

Cela est tout à fait paradoxal, au moment où la France a bénéficié de l'installation de l'antenne thématique Nature de l'Agence européenne de l'Environnement. Le travail de cette antenne repose, en effet, pour une bonne part, sur le travail de naturalistes de terrain. C'est également paradoxal au moment où la France cherche à reprendre place dans des organisations internationales où l'on traite de la diversité biologique. Nos voisins européens, qui n'ont pas laissé disparaître les disciplines systématiques, y font bonne figure, alors que les Français font défaut.

3. La connaissance de l'évolution de la pollution par les pesticides, les métaux lourds et les composés organiques des nappes phréatiques et les eaux superficielles est insuffisante pour déterminer des tendances, et a fortiori les modes de remédiation et de prévention locale des impacts. Grâce aux progrès de la chimie, l'on sait traiter nombre de ces pollutions, souvent à grands frais.

Mais s'est-on assez soucié de la prévention ou de l'atténuation par la gestion spatiale ? Un système bocager, le maintien de zones humides, ou encore d'espaces boisés riverains de cours d'eau sont des éléments qui contribuent à l'élimination de certaines pollutions. Je voudrais être sûre qu'ils soient bien intégrés aujourd'hui dans les programmes de lutte contre les pollutions.

Le fait d'avoir souhaité, en 1997, la réunion sous une même responsabilité de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement souligne mon souci de voir se développer les approches spatiales de l'environnement. C'est pourquoi mon ministère s'est intéressé à la filière associant biologie de terrain et géographie, instituée il y aura bientôt quinze ans, filière qui a vu depuis l'adjonction d'un volet physico-chimique tourné vers le traitement des pollutions et des déchets.

[...]

Le forum rassemblant étudiants et entreprises, organisé par l'association Impacts Environnement, a dû confirmer la donnée suivante : la majeure partie des emplois créés dans le domaine de l'environnement concerne les secteurs de l'eau et des déchets. Quel que puisse être l'attrait exercé par l'ours brun ou le rôle des genêts - et je comprends la passion qui anime celles et ceux qui s'y intéressent -, ce serait faire preuve de beaucoup de romantisme que de croire que ces espèces procureront de nombreux emplois de diplômés.

Mais l'on sait aussi que les politiques d'aménagement du territoire qui se développent ou vont se mettre en place entraînent et entraîneront le recours à des diplômés issus de filières tournées vers la gestion de l'espace [...].

Dans un monde où l'on sait qu'il sera de plus en plus nécessaire de changer de profession au cours d'une carrière, ce que n'ont pas connu vos prédécesseurs, je suis persuadée qu'une formation généraliste de bon niveau permet plus facilement de s'adapter.

Nous vivons une époque paradoxale. Les besoins sont grands, mais bien souvent la société n'accepte pas de payer le juste prix pour répondre à la demande, et par ailleurs la réponse administrative n'est pas en phase avec la réalité de la demande. Mon ministère, qui ne dispose pas de corps propre, peut engager soit des fonctionnaires provenant de corps d'autres ministères, soit des contractuels. Or la formation des premiers, dont je puis disposer relativement facilement, ne correspond pas forcément aux besoins réels de mon ministère. Je préférerais souvent bénéficier, pour certains postes, de personnes formées dans les universités.

Dans un marché du travail incertain, je ne peux donc apporter aucune garantie. Je tiens cependant à souligner que, dans le cadre du programme des emplois-jeunes, lancé par le gouvernement à l'automne 1997, les emplois dans le domaine de l'environnement sont ceux qui arrivent en tête, avec 14,6% des créations (hors Education nationale et Police), soit 10 000 emplois. Certes, ces emplois ne concernent pas que des diplômés. Un recensement en cours permet d'estimer à environ 30 % des emplois déjà créés ceux qui requièrent une qualification de niveau DESS ou ingénieur dans les domaines qui vous concernent.

Les besoins sont loin d'être comblés. C'est pourquoi j'espère que les formations délivrées par l'université Paris VII Denis-Diderot vous conduiront à occuper, dans les années à venir, des postes de travail pour lesquels vous vous êtes préparés avec beaucoup d'enthousiasme, dans un contexte difficile.

Vous avez le droit d'espérer exercer, d'emblée, un vrai métier, avec un vrai salaire. Je suis décidée à vous aider. Mais je vous demande aussi d'appuyer mes efforts pour que soient pris en compte, dans les entreprises et dans l'appareil de l'Etat, les besoins de la société d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Le 17 février 1999, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Agriculture et environnement

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

J'ai tenu à venir m'exprimer devant vous aujourd'hui, à l'occasion de cette réunion spéciale que vous avez organisée sur le thème « agriculture et environnement », car je fais le pari qu'il est possible de discuter sereinement de ces sujets entre gens responsables. Manifestement ceux qui sont venus se défouler dans mon ministère ne l'étaient pas ; je ne crois pas qu'ils rendent service à la profession. Je ne crois pas non plus qu'ils soient soutenus par l'immense majorité des agriculteurs. Ma politique est à l'inverse de pratiquer une concertation systématique au sein des groupes de travail que j'ai mis en place et qui associent très largement les représentants des agriculteurs.

Les relations entre l'agriculture et l'environnement sont en effet un sujet fondamental, qui mérite un vrai débat, parce que, c'est maintenant presque devenu un lieu commun à force de le répéter : l'agriculture est aujourd'hui à un tournant.

Les politiques agricoles mises en œuvre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avaient pour objectif principal, comme vous le rappelez régulièrement, de nourrir la population. Nul ne nie que cet objectif a été atteint, et même dépassé, et que la population française a pu ainsi bénéficier de produits alimentaires abondants, de qualité et à des prix très abordables.

Cependant, les effets indésirables de ces politiques sont maintenant bien connus, et je ne crois pas que ce soit une agression ou une provocation à l'encontre du monde agricole que d'en dresser simplement le constat, et d'ailleurs vous le faites également.

Les effets pervers des politiques agricoles se font tout d'abord sentir dans le domaine social, par une disparition massive d'emplois agricoles, au rythme de 40 000 par an actuellement. Le nombre d'actifs dans l'agriculture est ainsi divisé par deux tous les dix ans.

Alors que la défense de l'emploi est affirmée comme la priorité absolue de tous les gouvernements depuis plus de 20 ans, comment ne pas s'interroger sur une politique qui mobilise chaque année en France des dizaines de milliards de francs d'argent public, sans pouvoir enrayer une telle diminution du nombre d'emplois ?

D'ailleurs, les agriculteurs eux-mêmes ne sont-ils pas les premières victimes de politiques qui conduisent à la fois à une diminution constante de la valeur ajoutée produite par l'agriculture, et à une disparition progressive des exploitations ?

Les conséquences des politiques agricoles sont également très perceptibles en matière d'aménagement du territoire, avec des campagnes qui se dépeuplent, sauf celles proches des villes, qui accueillent les fameux « péri-urbains ».

Ce dépeuplement cause de graves déséquilibres territoriaux, en consacrant le partage entre des zones souvent prospères mais vides d'hommes et de femmes et, par exemple, une agriculture de montagne plus proche de la nature, qui entretient ses paysages et ses milieux, mais peine à se maintenir et à permettre à ceux qui y travaillent de vivre décemment.

Enfin, et c'est le thème abordé aujourd'hui, les conséquences des politiques agricoles sont aussi environnementales. La situation bretonne est souvent citée en exemple : l'élevage hors sol y a certes permis le maintien d'une population agricole dense, mais à quel prix ? Le secteur est secoué par des crises périodiques violentes, l'eau des captages n'est plus potable dans plusieurs cantons, certaines plages sont envahies par des marées d'algues vertes, et j'en passe.

Ces conséquences portent atteinte au développement économique lui-même, puisque le tourisme est menacé dans certains secteurs, la conchyliculture ou la mytiliculture ailleurs, ou que des laiteries menacent de fermer parce qu'elles ne trouvent pas l'eau de qualité nécessaire à leur processus de

fabrication, ou suffisamment de lait produit par du cheptel nourri à l'herbe, comme l'impose leur cahier des charges.

Les difficultés ne se résument pas évidemment aux seules régions d'élevage intensif : ainsi, par exemple, le recours généralisé à l'irrigation assèche, chaque été, les rivières de la Beauce. Un récent rapport de l'Institut français de l'environnement (IFEN) vient par ailleurs de souligner que les produits phytosanitaires sont présents dans la quasi-totalité de nos cours d'eau et dans la moitié des nappes phréatiques. Enfin, les surfaces en herbe et les bocages ont considérablement régressé depuis vingt ans, et les paysages agricoles se sont banalisés.

Ce constat est-il provocateur ? Je ne le crois pas. Je crois au contraire que l'honnêteté réclame de tenir aux agriculteurs un langage de vérité, qui ne masque pas la réalité des choses. En effet, ce n'est pas par une perpétuelle démagogie, motivée peut-être par une quelconque crainte des violences agricoles, que l'on parviendra à définir le nouveau contrat de confiance entre l'agriculture et la société française, et à le mettre en œuvre.

En effet, en dressant ce constat, je ne veux pas charger les agriculteurs d'une quelconque culpabilité. D'une part, c'est évident, l'agriculture est loin d'être la seule cause de pollution. Je puis d'ailleurs vous garantir que je m'attache tout autant à en résorber les autres sources, qu'il s'agisse par exemple de la pollution de l'air due à l'usage excessif de l'automobile en agglomération, ou du traitement des déchets ménagers ou industriels.

Mais surtout parce que les agriculteurs sont avant tout des acteurs économiques qui se sont conformés à la demande de la société : ils ne sont évidemment pas coupables d'avoir fait ce que les politiques publiques les incitaient à faire.

Aujourd'hui, cette demande de la société change. Nos concitoyens ne veulent plus seulement que l'agriculture les nourrisse, ils demandent des produits sains et de qualité, des produits proches du terroir. Ils demandent également des paysages et des milieux naturels préservés, des plages où l'on puisse se baigner et de l'eau potable à leur robinet.

Un récent sondage commandé par deux unions de coopératives agricoles indique ainsi que, pour les Français, le premier enjeu pour l'agriculture française du XXI^e siècle, c'est de participer à la préservation des paysages et de l'environnement. Cet enjeu arrive juste devant la nécessité de couvrir les besoins alimentaires en produits de qualité et d'assurer un revenu correct aux agriculteurs.

L'agriculture française doit donc faire face à une demande complexe, multiple, parfois contradictoire. C'est donc la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture qui doit être au cœur de notre politique. Il faut arriver à concilier les différentes fonctions : la production, bien sûr, parce que nous aurons toujours besoin d'être nourris, mais aussi la fonction sociale, parce que l'agriculture ne peut plus continuer à détruire sans cesse ses emplois, et enfin la fonction environnementale et d'occupation de l'espace.

Pour prendre en compte cette évolution de la demande sociale, la profession agricole a mis en place un certain nombre d'actions volontaires tout à fait pertinentes. Les opérations FARRE, Ferti-mieux, Phyto-mieux, Irri-mieux, jouent ici un rôle essentiel de pédagogie et font évoluer les mentalités dans un sens très favorable, comme j'ai d'ailleurs pu m'en rendre compte personnellement en visitant une ferme FARRE, le 29 septembre dernier à Quesnoy-sur-Deûle, près de Lille.

Par leur nature même, parce qu'il s'agit d'opérations pilotes, ces opérations ne concernent toutefois qu'un petit nombre d'agriculteurs et qu'une faible proportion des terres agricoles. L'action du gouvernement vise donc tout d'abord à généraliser ce type d'actions contractuelles, qui reposent sur le volontariat. C'est la philosophie des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), créés par la loi d'orientation agricole, puisqu'ils permettront à tout agriculteur qui le souhaite de souscrire, sur une base de volontariat, des engagements portant sur la production, l'emploi, l'environnement ou l'occupation de l'espace.

C'est également la philosophie de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), qui vient d'être votée en première lecture par l'Assemblée nationale : les contrats de pays permettront ainsi de définir des projets globaux de développement pour les territoires ruraux, dans lesquels l'agriculture aura naturellement une place importante. Tous les acteurs économiques, et en particulier le monde agricole, seront étroitement associés à leur élaboration et à leur mise en œuvre, au sein des commissions de développement installées dans chaque pays.

Cette loi permettra également de reconnaître l'ensemble des services que les espaces ruraux (qui s'étendent au-delà des seuls espaces agricoles) rendent à la population : c'est le but du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, qui constitue une des innovations fortes de la loi. Nos concitoyens n'ont en effet pas toujours conscience de la variété et de l'ampleur des services que rend l'agriculture, notamment dans le domaine environnemental.

Vous avez évoqué, à cet égard, Monsieur le Président, la question des boues de stations d'épuration. Les citoyens n'ont pas toujours conscience que la valorisation agricole de ces déchets produits par les villes leur rend un grand service.

C'est pourtant le cas à la fois tant sur le plan économique, puisque l'incinération de ces boues conduirait à une augmentation significative du prix de l'eau, que sur le plan environnemental puisque leur épandage est un mode de recyclage intelligent de matières organiques, à condition que l'innocuité des produits en cause soit garantie et surveillée. Les textes réglementaires nécessaires à cette fin ont été publiés. Ils sont d'ailleurs considérés comme très exigeants par les gestionnaires de stations d'épuration.

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement mène maintenant une concertation approfondie pour pérenniser cette filière. Les discussions se focalisent actuellement sur la pertinence et la

faisabilité d'un fonds de garantie, dont la création est la principale revendication des organisations agricoles, discuté au sein d'un groupe de travail qui associe tous les acteurs concernés, en particulier les représentants de l'aval (transformateurs et grande distribution).

J'y suis quant à moi favorable, et j'ai mandaté en conséquence mes services pour étudier précisément la question. Ce n'est pas un secret : d'autres ministères seront plus difficiles à convaincre ! Voilà en tout état de cause un sujet sur lequel nous devons combiner nos efforts pour trouver une solution durable.

Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux contribuera en outre à préciser les conditions de constitution du réseau Natura 2000 et de mobilisation du Fonds de gestion des milieux naturels, dans le climat de concertation que je me suis employée à instaurer sur ce dossier, et qui nous permettra, je l'espère, d'aboutir ensemble sur ce dossier délicat. Le bon esprit qui règne d'ailleurs maintenant entre le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et les organisations agricoles a permis de faire redémarrer ce dossier, et je crois que chacun a compris qu'il ne s'agissait pas d'une mise sous cloche des milieux naturels et que la question de la rémunération des services rendus par les gestionnaires de ces milieux devait être traitée.

Qu'il s'agisse de la LOA et des CTE, de la LOADDT, des pays et schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, la France se dote des outils nécessaires pour passer d'une logique de guichet à une logique de projet, mutation indispensable à la prise en compte réelle de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Mais pour être efficaces, ces politiques volontaires, contractuelles, doivent s'inscrire dans un cadre économique clair et cohérent : les agriculteurs sont avant tout, je le répète, des acteurs économiques, et comme tels ils répondent d'abord, et c'est parfaitement légitime, aux signaux économiques qui leur sont envoyés.

Ces signaux sont de trois ordres :

- la rémunération par le marché, c'est-à-dire par le prix ;

- la mise en place de taxes ;

- l'attribution de subventions.

Une meilleure rémunération d'une plus-value environnementale par le marché est une première piste qui me paraît prometteuse.

Le boom actuel de la demande des consommateurs pour les produits de qualité, en particulier pour les produits issus de l'agriculture biologique est à cet égard significatif : les consommateurs qui achètent du bio sont prêts à payer plus cher parce qu'ils considèrent qu'ils consomment ainsi des produits plus sains et qui ont moins dégradé l'environnement. Ces produits répondent également au souci des consommateurs de retrouver des liens entre celui qui produit et celui qui consomme et de mieux savoir ce qu'il a dans son assiette.

Il ne s'agit évidemment pas que tout le monde se mette subitement à faire du bio, mais l'agriculture française a tout à gagner à répondre à cette demande, si

elle ne veut pas que de tels créneaux d'avenir soient occupés par ses concurrents étrangers. La tendance actuelle, qui se caractérise par une augmentation spectaculaire et régulière des importations de produits bio, dont certains d'ailleurs correspondant à des cahiers des charges parfois plus laxistes que les normes françaises, est à cet égard préoccupante.

Il me semble en fait qu'il y a là deux sujets. D'une part, définir un certain nombre de critères environnementaux de base, auxquels toute la production agricole satisferait pour donner aux distributeurs et aux consommateurs les garanties qu'ils demandent. L'intervention de la puissance publique pour définir ces critères me paraît indispensable si on ne veut pas laisser les producteurs aux prises avec les stratégies commerciales de la grande distribution. L'initiative d'un réseau tel que FARRE, qui consiste à définir des critères de certification pour l'agriculture raisonnée, me paraît en ce sens une démarche prometteuse.

D'autre part, il s'agit d'occuper les créneaux à meilleure valorisation économique. Mais attention, cette stratégie de valorisation ne saurait être durablement payante qu'à condition de ne pas gruger les consommateurs : les critères mis en place, notamment en matière d'environnement, doivent être crédibles, clairs et vérifiables.

L'utilisation de l'outil fiscal s'inscrit pleinement dans cette logique économique. L'objectif de la réflexion actuelle du gouvernement sur la fiscalité écologique est ainsi de dissuader les comportements polluants dans tous les domaines d'activités et, parallèlement, d'inciter à l'adoption de pratiques aussi respectueuses de l'environnement que possible.

Le principe « pollueur-payeur » est ainsi d'ores et déjà appliqué en France à de nombreux secteurs d'activités. Les industriels payent ainsi par exemple depuis de nombreuses années des redevances sur leurs rejets polluants et touchent parallèlement des subventions pour leurs investissements de dépollution. Ce dispositif a été efficace : les pollutions industrielles ont en effet été significativement réduites. Les usagers domestiques sont aussi beaucoup mis à contribution.

L'agriculture est actuellement la seule à ne pas couvrir les coûts de réparation des pollutions de l'eau qu'elle engendre.

Les pollutions diffuses d'origine agricole, qu'elles soient dues aux engrais ou aux produits phytosanitaires, ne s'inscrivent en effet pas à l'heure actuelle dans la logique « pollueur-payeur ». Pourtant, comme je l'ai montré tout à l'heure, les engrais et les produits phytosanitaires peuvent être la cause de pollutions tout à fait significatives.

C'est pourquoi différents scénarios de création d'une écotaxe sur les engrais et les phytos sont actuellement étudiés, en concertation, au sein de groupes de travail auxquels les organisations agricoles sont naturellement conviées.

Pour l'azote, la réflexion s'oriente actuellement autour de la taxation de l'azote excédentaire, sur la base de bilans globaux par exploitation. Ce n'est pas en effet la première molécule d'azote épanchée qui pollue : celle-

ci sert à faire pousser les plantes ; c'est bien l'azote en excès qui est en cause.

La situation est différente pour les produits phytosanitaires, pour lesquels chaque molécule utilisée a un impact toxicologique ou écotoxicologique, ce qui légitime une taxation au premier gramme. Cependant, pour être juste et efficace, une telle taxation doit naturellement être différente selon la toxicité du produit, ce qui impose de définir plusieurs niveaux de taxes.

Et puis, bien entendu, il n'y a pas que les taxes, il y a aussi les subventions ! En matière de fiscalité écologique, parallèlement à la création des outils de dissuasion des pollutions, que j'ai évoqués, je souhaite l'adoption de mesures d'aides aux pratiques de prévention des pollutions. Je compte d'ailleurs sur votre collaboration pour définir les propositions les plus intelligentes possible.

Enfin, bien sûr, il y a la PAC : près de 70 milliards de francs dépensés par an à ce titre dans notre pays, c'est évidemment, et de très loin, le plus fort des signaux économiques que l'on puisse concevoir dans le domaine agricole et le plus puissant outil d'aménagement du territoire dont nous disposons. Pour répondre aux nouvelles demandes de la société, il me semble en conséquence tout à fait indispensable que la future PAC s'inscrive dans le sens d'une plus grande préservation de l'environnement.

Cela suppose tout d'abord que la dégressivité et la modulation des aides puissent permettre de dégager les financements suffisants pour les CTE, en atténuant par ailleurs les effets négatifs principaux des aides directes non modulées, en termes d'emplois et de concentration des structures. J'ajouterai que, pour moi, la question de l'écoconditionnalité des aides, qui consiste à faire en sorte qu'elles ne contribuent pas à dégrader l'environnement, doit également être traitée.

Je ne crois pas que c'est par la baisse des prix, par la course sans fin à la compétitivité internationale avec des pays dont les caractéristiques géographiques et, en conséquence, les coûts de structures sont très différents des nôtres qu'on assurera l'avenir de l'agriculture française.

C'est au contraire par l'utilisation et la valorisation de nos atouts propres, que sont la qualité des produits et de notre environnement, ainsi que la compétence de nos producteurs, que nous pourrions préserver le « modèle agricole français ». Nous le ferons en harmonie avec une société qui continue à aimer ses agriculteurs, mais risquerait de les aimer chaque jour un peu moins si elle les percevait comme des pollueurs ou des casseurs.

Pour ne pas tomber dans la caricature, nous devons donc associer nos efforts pour relever ensemble ces défis. Élue d'un secteur rural dont les paysans ont aussi le droit de vivre de leur métier, je connais les difficultés qu'ils rencontrent et souhaite travailler avec vous pour les résoudre. En tout état de cause, je suis satisfaite que vous ayez choisi ce thème pour vos entretiens, et je vous remercie de votre attention.

